

COUVERTURE 4 SAISONS DE SÉCURITÉ

Couverture de sécurité pour piscine destinée à empêcher l'accès de la piscine aux enfants de moins de 5 ans pendant l'hiver. Un autre dispositif de sécurité doit être prévu pendant la période d'utilisation du bassin.

À lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.
Notice à remettre à l'utilisateur après le montage.



ÉQUINOX E-1.1

Couverture 4 saisons de sécurité pour piscine, destinée à empêcher l'accès de la piscine aux enfants de moins de 5 ans.

Conforme à la norme NF P 90-308 (Décembre 2013)



NOTICE À REMETTRE À L'UTILISATEUR APRÈS LE MONTAGE A LIRE ATTENTIVEMENT ET À CONSERVER POUR UNE CONSULTATION ULTÉRIEURE

COLISAGE (ex - pour un bassin 5 x 10 m avec escalier Ø3 m)



1 carton de 0,80 x 0,60 x 0,40 m
Poids total : 30 à 50 Kg



Option : mât d'enroulement + manivelle
1 carton de 2,50 x 0,30 x 0,30 m
Poids total : 15 Kg

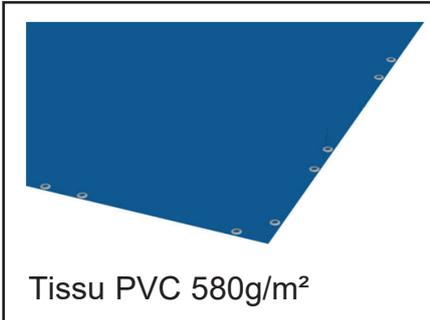
TRANSPORT



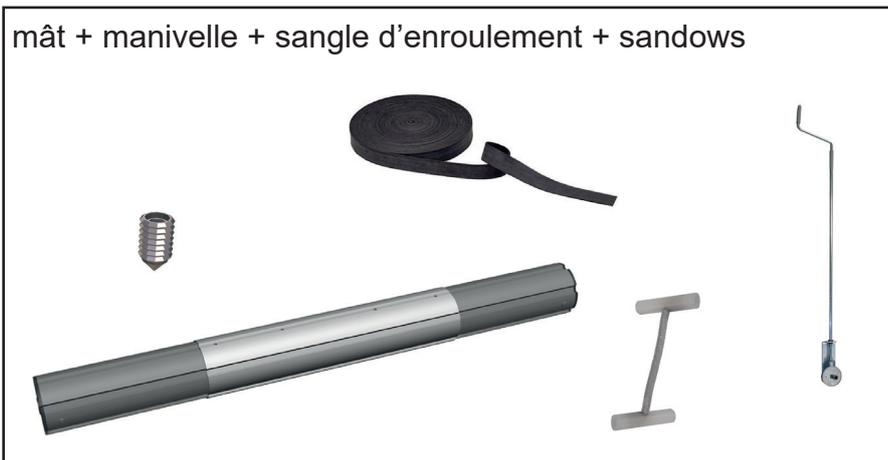
Le matériel voyage aux risques et périls du destinataire. A réception de la marchandise, si le destinataire constate des dommages provoqués lors du transport, celui-ci doit immédiatement faire des réserves sur le bordereau de livraison du transporteur. Il devra les confirmer sous 48 heures par lettre recommandée au transporteur.

2

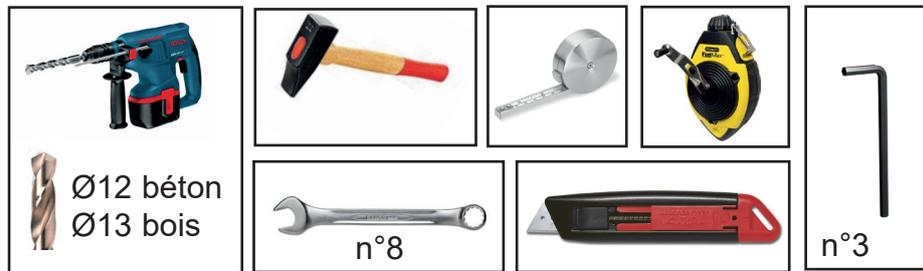
ÉLÉMENTS LIVRÉS



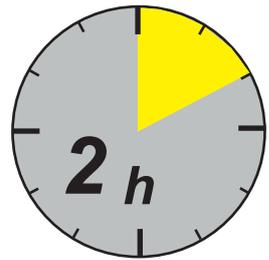
ou



OUTILS NÉCESSAIRES AU MONTAGE

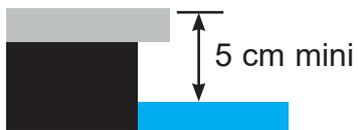


INFO MONTAGE



POUR QUE VOTRE COUVERTURE SOIT CONFORME À LA NORME NF P 90-308

■ niveau d'eau



■ le niveau d'eau doit être maintenu à son niveau normal en toute période.

■ Le bassin doit être équipé d'un régulateur de niveau d'eau.

■ La pompe d'évacuation doit être installées sur la couverture en cas de pluie.

■ Plage béton épaisseur 10 cm minimum (béton à 350 kg)

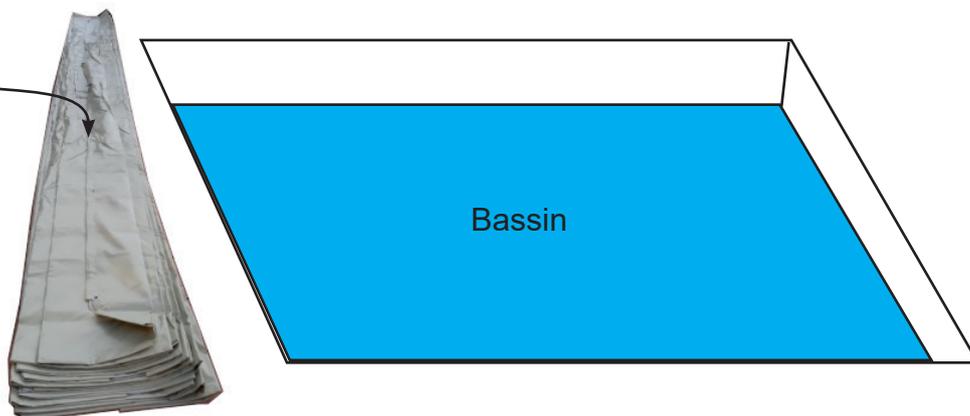
Tissu conforme à la norme NF P 90-308 :
résistance à la déchirure et à l'abrasion

■ Les points de fixation de la couverture Equinox sont situés en bordure de couverture. Prévoir que la plage s'étende au minimum de 10cm après le bord de couverture.

MISE EN PLACE DE LA COUVERTURE

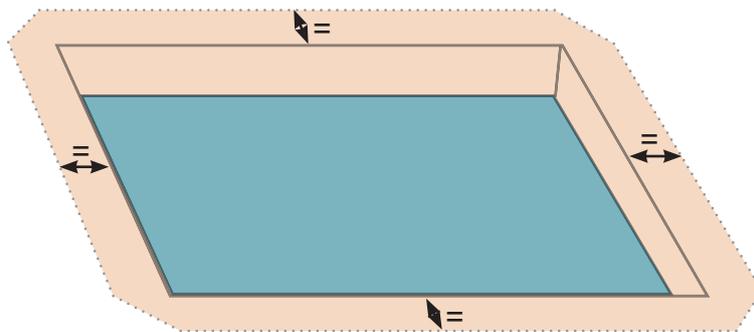
Placer la couverture sur la largeur du bassin côté enrroulement (côté opposé au cliquet de tension).

ATTENTION : le cliquet de tension doit être au dessus de la couverture

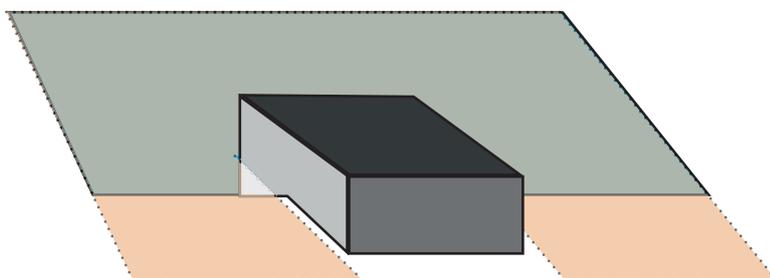
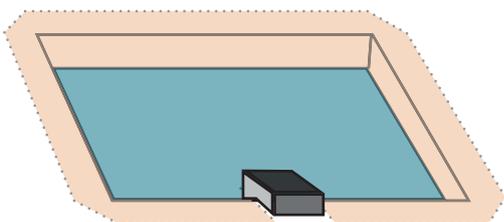


Déplier la couverture sur le bassin, de manière à avoir un débord homogène sur les 4 côtés.

ATTENTION : Ne pas tendre la couverture, celle-ci doit reposer naturellement sur l'eau.

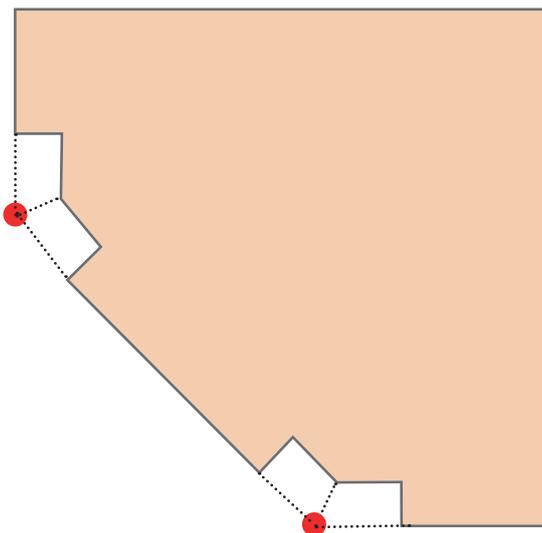
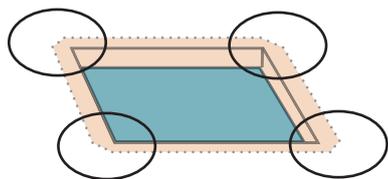


En cas de présence de bloc : positionner la couverture en centrant le rabat sur le bloc



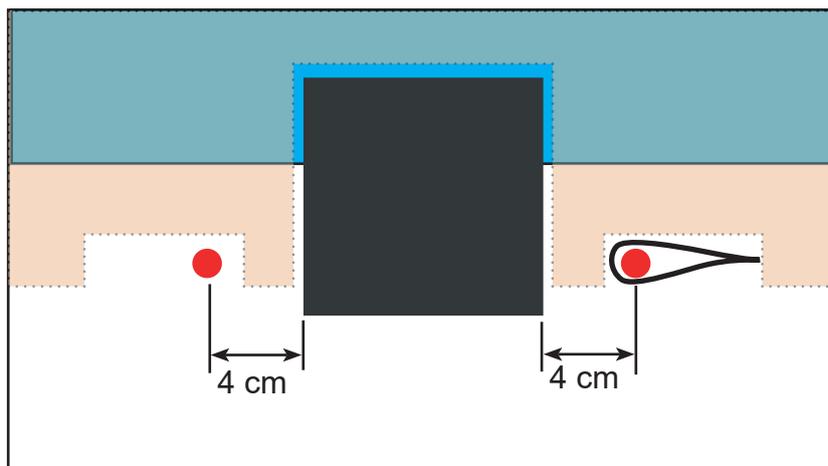
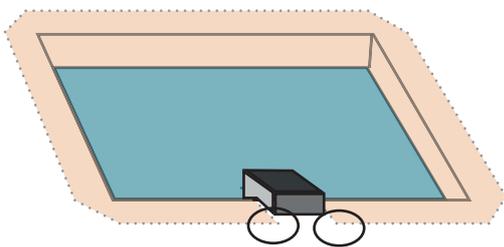
Mise en place des ancrages dans les angles.

Rappel : Ne pas tendre la couverture, elle doit reposer naturellement sur l'eau et le bord du bassin.

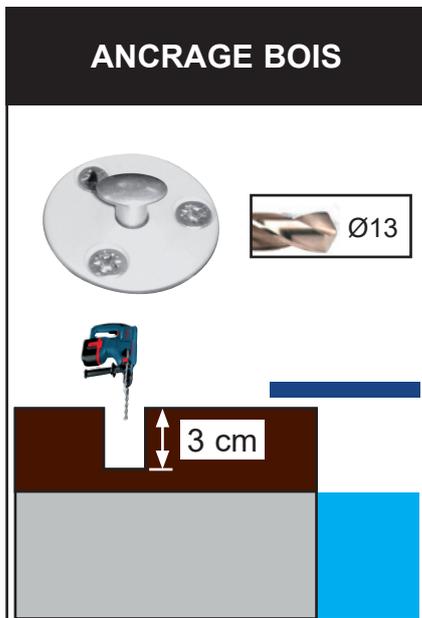
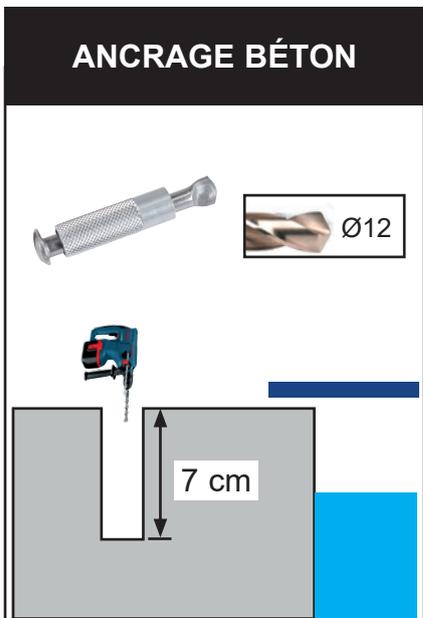


En cas de présence de bloc : Mettre en place les ancrages de chaque côté du bloc.

Positionner les ancrages dans la continuité de la couverture

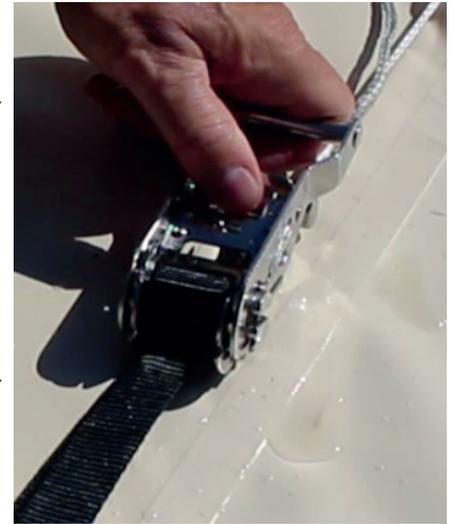
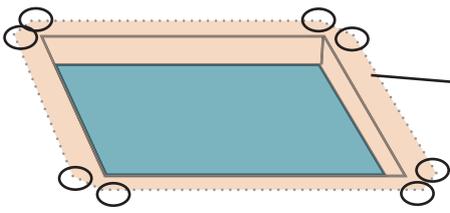


Mode de perçage en fonction du type d'ancrage :

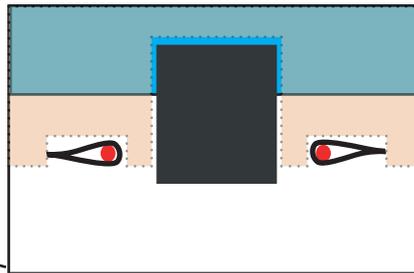
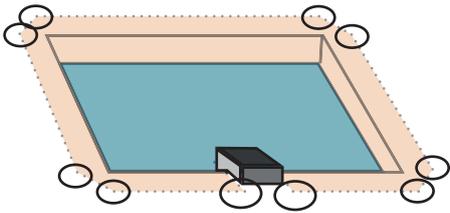


Nettoyer les perçages avec un aspirateur.

- Passer la corde derrière tous les ancrages des angles.
- Si présence de bloc de filtration, accrocher la sangle aux ancrages positionnés de chaque côté du bloc.
- Tendre avec le cliquet.



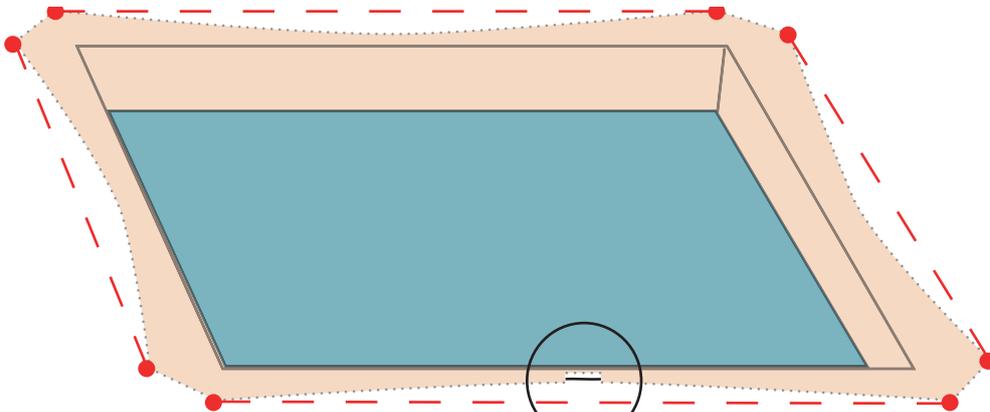
En cas de présence de bloc



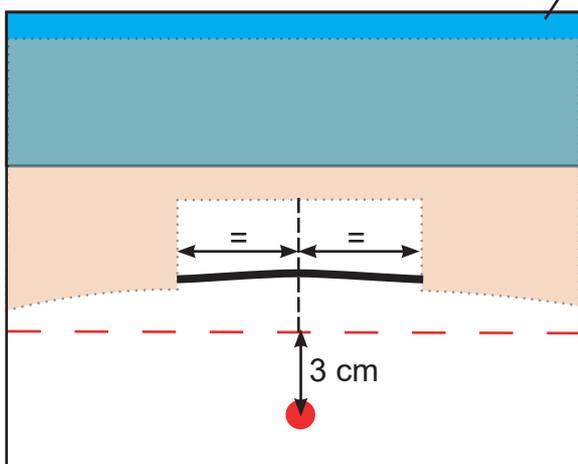
6

Installation des ancrages intermédiaires :

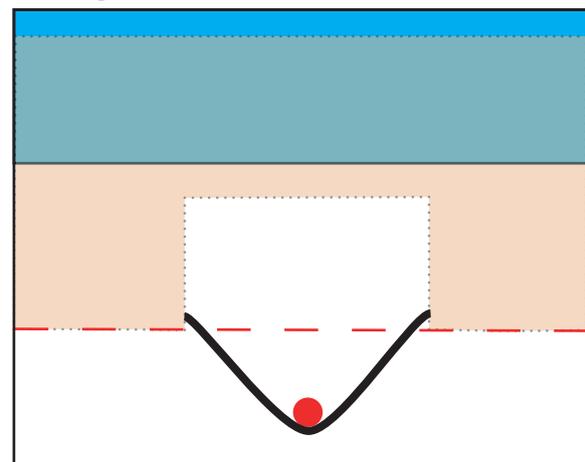
1 - Tracer au cordeau la ligne droite entre les points d'ancrage de chaque angle.



2 - Tracer la position des perçages à 3 cm à l'extérieur du trait.



3 - Placer la corde derrière les ancrages



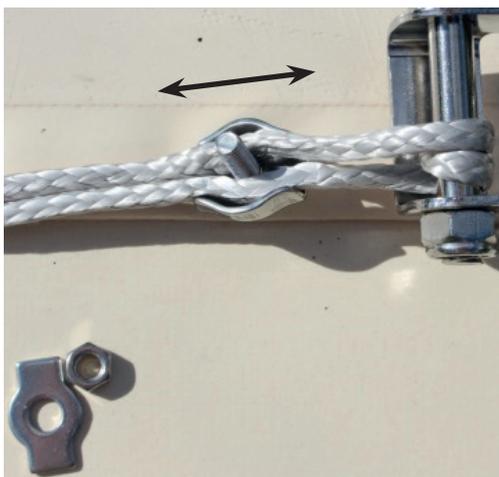
4 - Lors de la première mise en tension ajuster la dimension de la corde si besoin

Désserrer le serre câble

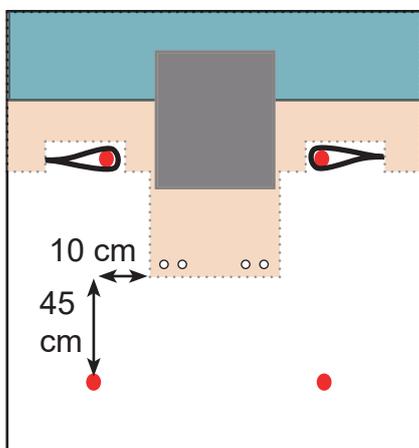
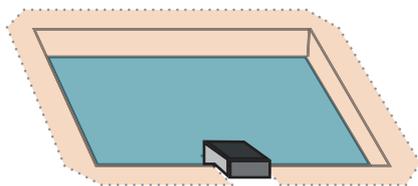


Il est indispensable que la corde ne soit pas rectiligne lorsqu'elle sera positionnée derrière la tête de l'ancrage.

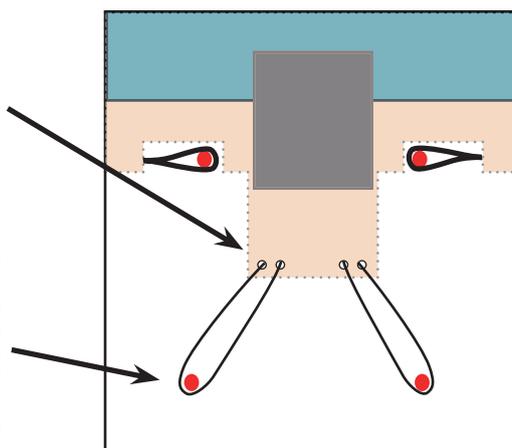
Ajuster la longueur corde, revisser le serre câble et refaire le noeud de blocage.



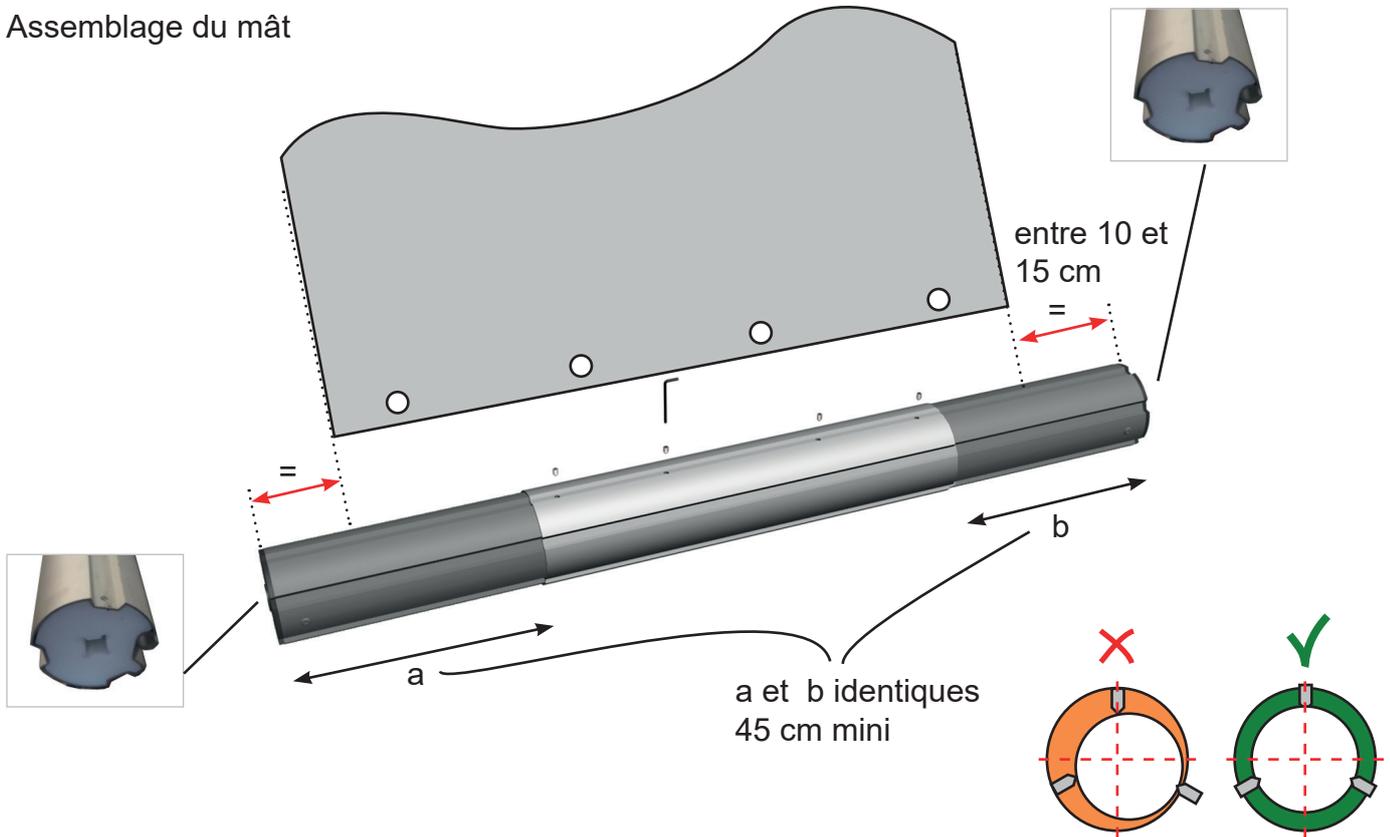
Installation des ancrages destinés à tendre le rabat du bloc de filtration.



Installation des sandowclics.

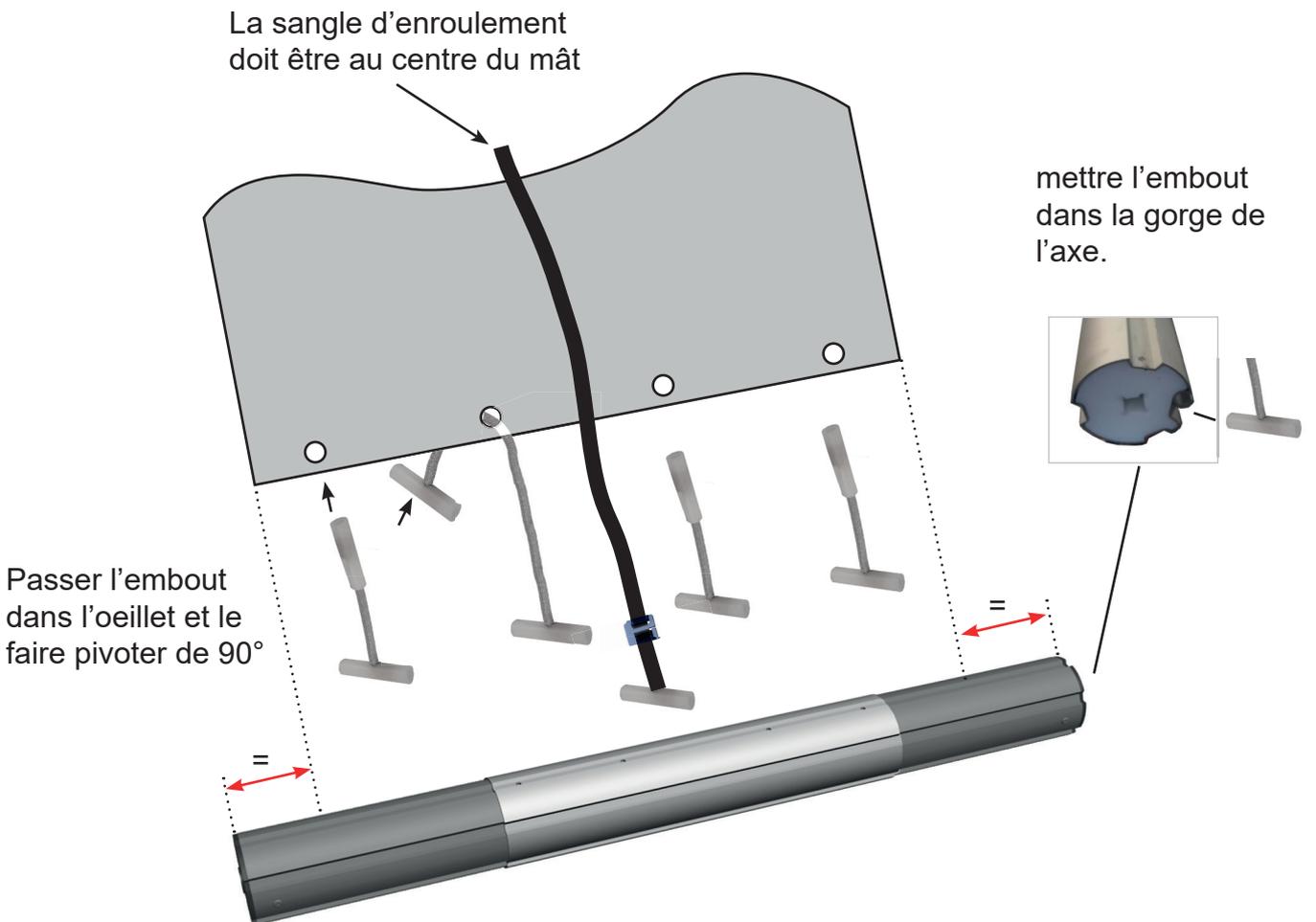


Assemblage du mât



8

Installation des sandows et de la sangle d'enroulement



« La personne effectuant la manoeuvre doit s'assurer de l'absence de baigneur et toujours garder la vue sur le bassin pendant les opérations d'ouverture ou de fermeture ».

« Il est impératif d'ouvrir ou de fermer la couverture intégralement, sans jamais la laisser en position intermédiaire ».

« Toujours vérifier que le niveau d'eau du bassin reste constant et conforme aux préconisations du fabricant ».

FERMETURE DU BASSIN

1 - Positionner la couverture sur le bassin.



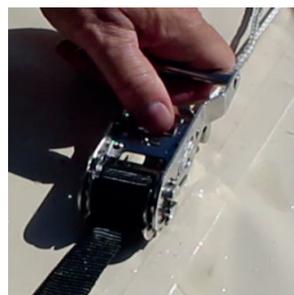
tirer sur la sangle pour dérouler la couverture sur le bassin



2- Passer la corde derrière chaque ancrage.



3- Tendre avec le cliquet.



4- Mettre en place la pompe d'évacuation en place



- Pour des raisons de sécurité électrique, le transformateur de la pompe doit être obligatoirement à plus de 2 m du bassin et la prise secteur à plus de 3.5 m (Norme électrique C15-100).

En cas de besoin, la partie sous tension secteur peut être rallongée. Pour cela, utiliser un boîtier étanche de protection pour rallonges (non fournis, se trouve dans toutes les GSB).

- La pompe d'évacuation est à installer au milieu du bassin sur la toile à chaque fois que le bassin est fermé, afin d'évacuer l'eau de pluie en continu si nécessaire.

Sa présence est obligatoire pour respecter les exigences de la norme NF P 90-308

- A équiper d'un tuyau type arrosage Ø15mm résistant au gel (fourniture client) pour l'évacuation de l'eau + collier de serrage.

- Le lest de la pompe est à remplir (eau-sable-autre) et à poser sur la pompe.

- La pompe se déclenche automatiquement en cas de présence d'eau (nécessite environ 2-3cm d'eau sous la pompe)

Pour plus d'information voir la notice de la pompe.

OUVERTURE DU BASSIN

1- Détendre la corde en mettant le cliquet en position «ouvert».

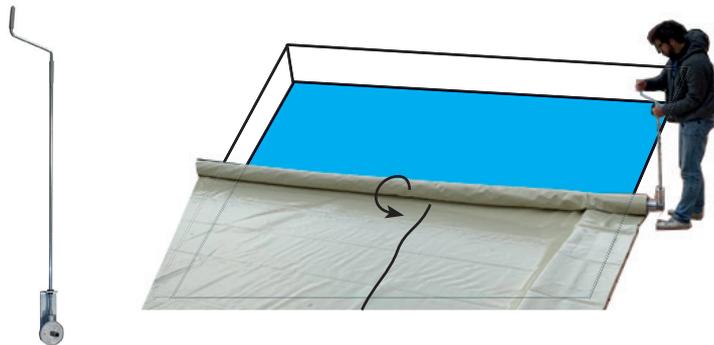


2- Enlever la corde de tous les ancrages.

3- Mettre la sangle d'enroulement en place au centre de la couverture



4- Enrouler la couverture avec la manivelle.



HIVERNAGE

- Mettre la couverture en position fermée.
- Ne pas baisser le niveau d'eau.
- Eteindre la filtration.

ENTRETIEN (A LA CHARGE DU L'UTILISATEUR)

- Un bon entretien de votre couverture d'hivernage de sécurité est la meilleure garantie pour une longue durée de vie.
- Retirer régulièrement les feuilles de la couvertures.
- Effectuer un nettoyage approfondi de votre couverture deux fois par an (mise en service et hivernage). Ceci est d'autant plus important si l'eau de votre piscine est calcaire. Ne pas utiliser de produit abrasif ni de solvant pour nettoyer la couverture.
- Prenez également soin de nettoyer régulièrement les systèmes d'accrochage et notamment le piton afin qu'il ne se bloque pas. Nous préconisons un graissage annuel des pitons pour obtenir un fonctionnement optimum.
- Il convient d'effectuer une inspection de l'ensemble du système, en cas d'effort anormal sur la couverture (chute).
- Effectuer une vérification annuelle de la corde et du cliquet.

MAINTENANCE

Toutes les interventions de maintenance doivent être réalisées par un professionnel, qui prendra contact si nécessaire avec le constructeur. (Coordonnées au dos du document)

Toutes les pièces de rechange doivent être d'origine ou conformes à la norme.

Contrôler régulièrement, en début et fin d'hivernage, ainsi qu'en cas d'évènement accidentel, le bon état de la couverture et des éléments d'usures (corde, pitons, coutures et soudures de la couverture...)

En cas de détérioration, procéder au remplacement des pièces défectueuses.

GARANTIE

- La toile est garantie contre tout défaut de matière et/ou de fabrication pendant une durée de 3 ans à compter de la date de livraison.
- Les autres pièces sont garanties contre tout défaut de matière et/ou de fabrication pendant une durée de 1 an, à compter de la date de livraison.
- Cette garantie est conditionnée au strict respect de la notice de montage et d'entretien.
- La garantie ne s'appliquera pas en cas de non-respect de ces conditions.
- Aucune garantie ne saurait être validée à défaut de règlement intégral.
- Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.
- La présentation de la facture d'achat sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.
- Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à DEL sera, au choix de DEL, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par les services de DEL. Tous les autres frais seront à la charge de l'acheteur.
- Pour bénéficier de cette garantie, tout produit doit être soumis au préalable au service après-vente de DEL, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement ou toute réparation.
- La garantie ne joue pas en cas de vice apparent. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale, les défauts résultant d'un montage et/ou d'un emploi non conformes (par exemple : non-déneigement en cas de chute de neige, vents violents supérieurs à 90km/h, grêle violente), et les modifications du produit réalisées sans le consentement écrit et préalable de DEL.
- Les dégâts occasionnés par le vent ne rentrent pas dans le cadre de la garantie.

Garantie légale : A la condition que l'acheteur fasse la preuve du vice caché, le vendeur doit légalement en réparer toutes les conséquences (article 1641 et suivants du Code civil).

Si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un bref délai à compter de la découverte du vice caché (article 1648 du Code civil).

CHERS CLIENTS,

VOUS NOUS AVEZ ACCORDÉ VOTRE CONFIANCE EN SÉLECTIONNANT UNE COUVERTURE DE SÉCURITÉ ET NOUS VOUS EN REMERCIONS.

NOUS VOUS CONSEILLONS DE LIRE ATTENTIVEMENT LES RECOMMANDATIONS CI-DESSOUS.

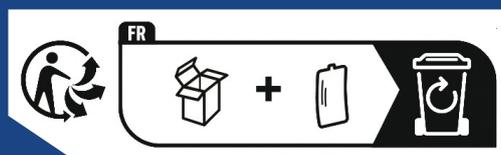
C O N S E I L S D E S É C U R I T É

. AVERTISSEMENT « LA PISCINE PEUT CONSTITUER UN DANGER GRAVE POUR VOS ENFANTS. UNE NOYADE EST TRÈS VITE ARRIVÉE. DES ENFANTS À PROXIMITÉ D'UNE PISCINE RÉCLAMENT VOTRE CONSTANTE VIGILANCE ET VOTRE SURVEILLANCE ACTIVE, MÊME S'ILS SAVENT NAGER ».
APPRENEZ LES GESTES QUI SAUVENT.

MÉMORISER ET AFFICHER PRÈS DE LA PISCINE LES NUMÉROS DES PREMIERS SECOURS.

- **POMPIERS : 18 (POUR LA FRANCE) OU 112 DEPUIS UN TÉLÉPHONE PORTABLE**
- **SAMU : 15 (POUR LA FRANCE)**
- **CENTRE ANTIPOISON :**

- **CETTE COUVERTURE NE SE SUBSTITUE PAS AU BON SENS NI À LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE. ELLE N'A PAS POUR BUT NON PLUS DE SE SUBSTITUER À LA VIGILANCE DES PARENTS ET/OU DES ADULTES RESPONSABLES QUI DEMEURENT LE FACTEUR ESSENTIEL POUR LA PROTECTION DES JEUNES ENFANTS.**
- **AVERTISSEMENT « ATTENTION LA SÉCURITÉ N'EST ASSURÉE QU'AVEC UNE COUVERTURE FERMÉE, VERROUILLÉE ET CORRECTEMENT INSTALLÉE CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT ».**
- **LA COUVERTURE DOIT ÊTRE SYSTÉMATIQUEMENT INSTALLÉE EN CAS D'ABSENCE MÊME MOMENTANÉE DU DOMICILE.**
- **CONTRÔLER L'ABSENCE DE Baigneur OU DE CORPS ÉTRANGERS DANS LE BASSIN AVANT ET PENDANT LA MANOEUVRE.**
- **RANGER LES OUTILS NÉCESSAIRES POUR ACTIONNER LA COUVERTURE HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.**
- **LA MISE EN OEUVRE DU MÉCANISME NE DOIT ÊTRE ENTREPRISE QUE PAR UN ADULTE RESPONSABLE.**
- **IL EST INTERDIT DE MONTER, DE MARCHER OU DE SAUTER SUR UNE COUVERTURE DE SÉCURITÉ.**
- **LORS D'UN CONSTAT DE DYSFONCTIONNEMENT EMPÊCHANT LA FERMETURE ET LA SÉCURISATION DU BASSIN, OU EN CAS D'INDISPONIBILITÉ TEMPORAIRE DE L'ÉQUIPEMENT OU DU BASSIN, PRENDRE TOUTES LES MESURES AFIN D'EMPÊCHER L'ACCÈS DU BASSIN AUX JEUNES ENFANTS ET CE, JUSQU'À LA RÉPARATION DE LA COUVERTURE.**
- **TOUJOURS GARDER LA VUE SUR LE BASSIN PENDANT LES OPÉRATIONS D'OUVERTURE OU DE FERMATURE.**
- **UN ENFANT SE NOIE EN MOINS DE 3 MINUTES, AUCUN TYPE DE PROTECTION NE REMPLACERA JAMAIS LA SURVEILLANCE ET LA VIGILANCE D'UN ADULTE RESPONSABLE.**
- **PRENDRE TOUTES LES MESURES AFIN D'EMPÊCHER L'ACCÈS DU BASSIN AUX JEUNES ENFANTS ET CE, JUSQU'À LA RÉPARATION DE LA COUVERTURE OU LORS D'UN CONSTAT DE DYSFONCTIONNEMENT EMPÊCHANT LA FERMETURE ET LA SÉCURISATION DU BASSIN OU EN CAS D'INDISPONIBILITÉ TEMPORAIRE DE L'ÉQUIPEMENT OU DU BASSIN ;**
- **RESPECTER LES HAUTEURS D'EAU DÉFINIES PAR LE FABRICANT.**
- **AVERTISSEMENT « LA PRÉSENCE PHYSIQUE D'UN ADULTE RESPONSABLE EST INDISPENSABLE LORSQUE LE BASSIN EST OUVERT ».**



PISCINIER INSTALLATEUR